

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine**

NOR : AFSZ1330042A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;  
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 juin 2012,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé (membres nommés au titre du *d* du 2<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I, membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie), au lieu de : « Mme Danielle JONQUART », lire : « Mme Danielle JONQUARD ».

Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé (personnalités qualifiées nommées au titre du 5<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I), au lieu de : « M. Roger CAYZELLES », lire : « M. Roger CAYZELLE ».

#### Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine :  
1. Au titre du *d* du 2<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) :

M. Guy-Bernard LAURENT, titulaire, désigné par le Régime social des indépendants, en remplacement de Mme Danielle JONQUARD.

2. Au titre du *a* du 4<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I (représentants d'associations de patients, désignés par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie) :

M. Marcel DOSSMANN, titulaire, en remplacement de Mme Claudine CLERC.

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2013.

MARISOL TOURAINE